

Assurance
responsabilité
professionnelle

Barreau



2025

Préventis



3^e ÉPISODE DE LA SAISON 2

**LA CIVILITÉ, UNE COMPÉTENCE
ESSENTIELLE : DES FONDEMENTS
ÉTHIQUES AUX DÉFIS NUMÉRIQUES**

DATE :

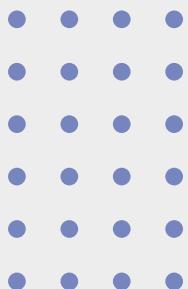
Novembre 2025

Cahier des participant(e)s

M^e JUDITH GUÉRIN,
Coordonnatrice aux
activités de prévention

M^e ÉMILIE CHEVRIER,
Avocate aux activités
de prévention

M^e BRIGITTE NADEAU,
Avocate et syndique adjointe
au Barreau du Québec





LA CIVILITÉ, UNE COMPÉTENCE ESSENTIELLE : DES FONDEMENTS ÉTHIQUES AUX DÉFIS NUMÉRIQUES

Dans cet épisode du balado *Préventis*, M^e Émilie Chevrier s'entretient avec M^e Brigitte Nadeau au sujet de la civilité, une compétence essentielle, parfois oubliée ou mise à l'épreuve dans la pratique du droit.

Ensemble, elles invitent à une réflexion sur la civilité comme levier d'amélioration des relations et de prévention des réclamations en responsabilité professionnelle.



OBJECTIF DE L'ÉPISODE

Promouvoir une pratique fondée sur la confiance et le respect afin d'exercer un leadership collaboratif tout en prévenant les manquements déontologiques et professionnels.



SUJETS ABORDÉS

- Les fondements éthiques et les bénéfices de la civilité.
- Les bonnes pratiques et les défis actuels de la profession, notamment liés aux communications numériques.
- Les conséquences de l'incivilité.



UNE COMPÉTENCE ÉTHIQUE FONDAMENTALE

Extrait de l'affirmation d'allégeance

« Je maintiendrai dans mes actes et mes paroles **une attitude et une conduite respectueuses** envers les personnes chargées de l'administration de la justice. »

Extrait de l'arrêt de la Cour suprême *Doré c. Barreau du Québec*

« Il n'en demeure pas moins que c'est précisément dans les situations où le sang-froid de l'avocat est indûment testé qu'il est tout particulièrement appelé à adopter un comportement d'une **civilité transcendante**. »¹

Ces extraits rappellent que la civilité constitue un devoir professionnel fondamental même, et surtout, dans les situations les plus exigeantes de la pratique.

¹ *Doré c. Barreau du Québec*, 2012 CSC 12, [2012] 1 RCS 395, par. 68.



IMPORTANCE DE LA CIVILITÉ DANS LA PRATIQUE DU DROIT

Plus qu'une exigence déontologique, la civilité incarne une posture éthique qui soutient la prévention des réclamations et nourrit un climat professionnel empreint de respect et de collaboration.

Elle favorise des relations harmonieuses et des services juridiques de qualité.

Ses bénéfices sont nombreux :

- ▶ Créer et maintenir une relation de confiance.
- ▶ Faciliter la résolution des différends.
- ▶ Soutenir l'efficacité du système de justice.
- ▶ Favoriser le bien-être des professionnel(le)s.
- ▶ Établir et renforcer la crédibilité des avocat(e)s.

Clarifier son rôle de leader collaboratif auprès de la clientèle

Cela permet aussi de :

- ▶ Gérer les attentes de la clientèle.
- ▶ Favoriser une collaboration harmonieuse.



LES BONNES PRATIQUES DE CIVILITÉ

La civilité fait partie intégrante des valeurs de la profession.

Les avocats et avocates peuvent s'appuyer sur les obligations déontologiques prévues au Code de déontologie des avocats pour guider leur conduite au quotidien, notamment² :

Devoirs généraux

- ▶ Agir avec respect, modération et courtoisie³.

Intégrité et indépendance professionnelle

- ▶ Préserver son intégrité et sauvegarder son indépendance professionnelle⁴.

Il est important de garder une distance émotionnelle et de ne pas agir comme une marionnette dans le théâtre de son client ou sa cliente.

Devoirs envers la clientèle

- ▶ Agir dans le meilleur intérêt de la clientèle et maintenir une relation de confiance⁵.

² Pour une vue d'ensemble, voir également le *Code de déontologie des avocats*, RLRQ, B-1, r. 3.1, préambule (4^o, 6^o, 7^o et 8^o et 9^o) et art. 5, 12, 16, 43, 114, 115, 116, 117 et 120.

³ *Id.*, art. 4.

⁴ *Id.*, art. 13.

⁵ *Id.*, art. 23.

LES BONNES PRATIQUES DE CIVILITÉ (SUITE)

Devoirs liés au mandat

- ▶ Dissuader la clientèle d'exercer tout recours ou de déposer toute procédure de nature abusive et, si la clientèle persiste, refuser d'agir⁶.
- ▶ Favoriser la résolution des conflits, notamment en ayant recours aux modes de prévention et de règlement des différends⁷.

Devoirs envers l'administration de la justice

- ▶ Servir la justice et soutenir l'autorité des tribunaux⁸.
- ▶ Être sincère, courtois et respectueux envers le tribunal et tout autre intervenant du système de justice⁹.

Devoirs envers une partie ou son avocat(e)

- ▶ Ne pas agir de manière à induire en erreur une partie ou son avocat(e), ou de manière à surprendre leur bonne foi¹⁰.

Une communication transparente et diligente renforce la collaboration et réduit les risques de reproches liés à la rétention d'information ou aux délais découlant d'une divulgation tardive de la preuve.

⁶ *Id.*, art. 41.

⁷ *Id.*, art. 42.

⁸ *Id.*, art. 111.

⁹ *Id.*, art. 112.

¹⁰ *Id.*, art. 119.



LES BONNES PRATIQUES DE CIVILITÉ (SUITE)

Devoirs envers la profession

- ▶ Préserver l'honneur, la dignité et la réputation de la profession¹¹.
- ▶ Collaborer avec les autres avocat(e)s, dans l'intérêt de la clientèle et d'une saine administration de la justice¹².
- ▶ Éviter de critiquer sans retenue ou sans fondement un autre avocat(e), incluant sa compétence, son comportement, la qualité de ses services ou ses honoraires¹³.

Cultiver la civilité dans la pratique professionnelle

En plaçant la civilité, le respect et la collaboration au cœur de vos relations professionnelles, vous favorisez un climat de confiance propice au bien-être collectif et contribuez à réduire les reproches en responsabilité professionnelle.

¹¹ *Id.*, art. 129..

¹² *Id.*, art. 132, al. 1.

¹³ *Id.*, art. 132, al. 2.





LES CONSÉQUENCES DE L'INCIVILITÉ

Un comportement incivil peut exposer un avocat ou une avocate à :

- ▶ Des plaintes ou des sanctions disciplinaires.
- ▶ Des réclamations ou des poursuites en responsabilité professionnelle.

Au cours des cinq dernières années (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025), les statistiques du Fonds d'assurance révèlent que 11 % des fautes reprochées sont liées à l'abus de procédure et près de 5 % des fautes concernent une atteinte à la réputation.

L'incivilité, souvent associée à ce type de situations, accroît aussi le risque de mauvaises communications et de tensions relationnelles, autant de facteurs qui figurent parmi les principales causes de réclamations au Fonds d'assurance.

Enfin, adopter une attitude conflictuelle et négliger les modes alternatifs de résolution des conflits peut également entraîner des reproches de la part de la clientèle ou des autres parties au litige.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES



Pour approfondir le sujet, vous pouvez consulter le [Guide de courtoisie professionnelle](#) préparé par le Barreau de Montréal (2^e édition, août 2016).

La civilité contribue au maintien de la santé psychologique des avocats et des avocates au Québec.

À ce sujet, voir notamment :

- ▶ Cadieux, N., Bélanger, M.-A., Cadieux, J., Nadeau, L., Morin, É., Driss, A., Camille, A. B., Leclerc, F., Al Khoury, N. (2025). [Rapport de recherche : Situation de l'emploi chez les jeunes avocat\(e\)s du Québec \(2024- 2025\)](#). Université de Sherbrooke, École de Gestion, 130 pages. ISBN: 978-2-925533-24-5
- ▶ Cadieux, N., Gingues, M., Cadieux, J., Gouin, M.-M., Caya, O., Fournier, P.-L., Morin, E., Pomerleau, M.-L., Camille, A. B., Gahunzire, J. (2022). [Rapport de recherche \(version finale\) : vers une pratique saine et durable du droit au Canada](#). Étude nationale des détermi-nants de la santé et du mieux-être des professionnels du droit au Canada, Phase I (2020-2022). Université de Sherbrooke, École de gestion. 434 pages, p. 323, 324 et 330.

SWEET



NOTRE ÉQUIPE ET L'INVITÉE EXPERTE



Judith Guérin

*Avocate et coordonnatrice aux activités de prévention
Coanimatrice du balado Préventis*

✉ judith.guerin@farpbq.ca



Émilie Chevrier

*Avocate aux activités de prévention
Coanimatrice du balado Préventis*

✉ emilie.chevrier@farpbq.ca



Brigitte Nadeau

Avocate et syndique adjointe au Barreau du Québec

Remerciements :

Nous remercions chaleureusement M^e Brigitte Nadeau pour son expertise et sa précieuse collaboration à la réalisation de l'épisode du balado *Préventis* et de ce cahier des participants.